

Soyez prêts pour l'élargissement de la consigne au 1^{er} mars 2025

Stratégie de collecte et processus

Avec l'élargissement de la consigne et l'intégration de 1,5 milliard de contenants de boisson en plastique, l'AQRCB a développé une stratégie de collecte et revu le cadre contractuel avec les récupérateurs.

Chaque région aura minimalement un récupérateur dédié et un autre en appui, à l'exception de quelques régions éloignées déjà desservies par des partenaires expérimentés et fiables. Les régions les plus achalandées seront desservies par des récupérateurs complémentaires.

Deux catégories de récupérateurs vont offrir le service de collecte auprès des marchands :

- Récupérations de Consignation (sous contrat)
 - Contenants en aluminium, bouteilles de boisson en plastique, CRU de boissons gazeuses et de boisson en verre.
- Récupérateurs – Grands brasseurs et microbrasseries
 - CRU des grands brasseurs (Molson, Labatt et Sleeman)

L'AQRCB s'engage à répondre aux demandes de collectes supplémentaires dans un délai de 48 h ouvrables suivant l'appel placé par le détaillant. Communiquez avec le 1-877-CANETTE poste 2 ou au detaillants@consignation.ca au besoin.

La stratégie de collecte présentant cette information avec les coordonnées des récupérateurs et la ligne d'urgence sera imprimée et fournie à tous les détaillants de chacune des régions.

Types de contenant à recueillir par les récupérateurs chez les détaillants

Récupérateurs de Consignation	
Canettes de boisson en aluminium	Bouteilles de boisson en plastique
CRU Bouteilles de boisson gazeuse en verre	CRU Bouteilles de boisson en verre
Récupérateurs : Grands brasseurs et microbrasseries	
CRU des grands brasseurs	Molson Labatt Sleeman
CRM des grands brasseurs	Molson Labatt Sleeman BSI 341 ml 138 l
CRM de Microbrasserie	Principalement bouteille BN060

Balisez ce code pour consulter la liste des contenants de boisson consignés.

Condition : Lorsque le détaillant aura accumulé 20 caisses, veuillez nous appeler au 1 877 CANETTE du lundi au vendredi de 9 h à 19 h afin de prendre une entente de collecte avec Consignation.

Contact des récupérateurs Consignation et étapes

Votre récupérateur vous remettra ce tableau avec les coordonnées de vos récupérateurs 1 et 2. Si vous avez besoin d'une collecte supplémentaire ou de modifier l'horaire de la collecte, vous devez suivre les étapes suivantes, dans l'ordre.

ETAPE 1

Appellez votre récupérateur 1. Si celui-ci ne vous a pas répondu, passez à l'étape 2.

ETAPE 2

Appellez votre récupérateur 2. Si celui-ci ne vous a pas répondu, passez à l'étape 3 (ligne d'urgence).

ETAPE 3

Ligne d'urgence : Appelez le **1 877 223-7975** seulement si vous n'avez pas eu de réponses après avoir suivi les étapes 1 et 2.

Pour les demandes de réapprovisionnement en matériel (boîte de carton, sacs et autres), adressez-vous à votre récupérateur principal.

Nom du récupérateur	Contact
Récupérateur 1	Nom : Téléphone : Courriel :
Récupérateur 2	Nom Téléphone Courriel
Récupérateur 3	Nom Téléphone Courriel
Récupérateur 4	Nom Téléphone Courriel

Mars 2025 / Version 2025

Les nouvelles ententes avec les récupérateurs sont basées sur le nombre d'unités collectées sans discrimination pour la matière. Les récupérateurs se sont également engagés à augmenter leur capacité de collecte de 20 % et à ajuster leurs fréquences de collectes.

- Une [Charte des récupérateurs](#) a été produite par l'AQRCB. Elle sera remise aux détaillants par son récupérateur régional qui s'engage à :
 - Proposer une nouvelle date de collecte dans un délai raisonnable qu'il réalisera lui-même;
 - Proposer une nouvelle date de collecte dans un délai raisonnable réalisée par un autre récupérateur
 - Communiquer avec l'AQRCB pour trouver une solution dans un délai raisonnable.

CA consignation

ENTENTE DE RÉCUPÉRATION

Récupérateur:

Détaillant:

Engagement du récupérateur à reprendre tous les contenants suivants:

Journées de collecte :

	L	M	Me	J	V	S	D
AM		X			X		
PM							X

Si le récupérateur est dans l'impossibilité de reprendre tous les contenants devant être récupérés, il s'engage à:

1. Proposer une nouvelle date de collecte dans un délai raisonnable
2. Proposer une nouvelle date de collecte dans un délai raisonnable par un autre récupérateur;
3. Communiquer avec l'AQRCB pour trouver une solution dans un délai raisonnable.

Cet engagement prend effet le 1^{er} mars 2025